

Heoh veut doper les micro-dons

START-UP

La jeune pousse vient d'obtenir un agrément d'établissement de paiement qui va lui permettre de déployer sa solution digitale de collecte de dons.

Après une petite poignée d'années de rodage, la jeune pousse Heoh, spécialiste du micro-don, compte changer de braquet. Elle vient d'obtenir un agrément d'établissement de paiement auprès du régulateur bancaire (ACPR), qui va lui permettre de déployer massivement sa solution digitale de collecte de dons à la caisse des commerçants ou

en ligne. D'ici à la fin de l'année, Ghislain d'Alançon, PDG de Heoh, espère compter 5.000 terminaux de paiement (contre 300 aujourd'hui) et plusieurs centaines de bornes interactives (contre une centaine actuellement) équipés de son offre en France.

Ce premier agrément du genre dans le secteur de la solidarité permet de tracer de bout en bout les dons et de garantir à chaque consommateur que l'association qu'il souhaite aider recevra bien les fonds. Autrement dit, si Heoh ou le commerçant partenaire collectant les fonds venaient à faire faillite, les sommes seraient néanmoins versées car elles bénéficient d'une garantie bancaire apportée par BNP Paribas. La traçabilité des fonds doit, en outre, limiter les tentations de

détournement des sommes. « *Cet agrément est un gage de confiance et de sérieux indispensable dans le monde du don. Il va achever de convaincre certaines grandes enseignes* », anticipe Ghislain d'Alançon, qui promet notamment un important partenariat dans la grande distribution à la rentrée.

La jeune pousse devrait, par ailleurs, séduire nombre d'acteurs du secteur de l'action sociale, du

5.000

TERMINAUX DE PAIEMENT

L'objectif visé par Heoh d'ici à la fin de l'année. La société en compte pour l'instant 300.

monde patrimonial et des associations alors que ceux-ci peinent de plus en plus à attirer les dons. « *La suppression partielle de l'ISF et l'augmentation de la CSG pour les retraités participent à la chute de 10 à 25 % de la collecte de dons des associations caritatives depuis le début de l'année* », détaille Ghislain d'Alançon.

Sur les terminaux équipés, entre 30 et 80 % des personnes arrivant en caisse acceptent de faire un don, sans que l'association ait besoin d'envoyer de coûteux dépliants ou de traiter des chèques, lesquels représentent encore de 70 à 80 % de la collecte. Heoh se rémunère, néanmoins, en prélevant auprès de l'association une commission comprise entre 4,5 et 14 % du montant du don. — **N. Re.**